



Les biens propres sont ils pris en compte pour le calcul d'une pc

Par **tempete**, le **03/02/2010** à **12:00**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 10 ans sous le régime séparation de biens. Mon patrimoine acquis avant mariage est de 800 000 euros, je n'ai rien acquis pendant le mariage. J'ai 2 fils d'une précédente union, aucun enfant avec mon futur ex mari et lui n'a aucun enfant. Il gagne bien sa vie, 2 fois plus que moi mais n'a aucun bien, il loge dans mon appartement. Peut-il demander une prestation compensatoire ?

Merci de m'eclairer !